



## Décision n° 2023-05

### Portant mission de diagnostic pour les travaux de restauration de la tour poudrière de Landrecies

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Vu la proposition de Mme Céline DESPREZ, architecte

## Décide

### Article 1 :

La commune de Landrecies contracte une mission de diagnostic pour les travaux de restauration et de mise en valeur de la tour poudrière de Landrecies avec la société CDAP, Céline DESPREZ architecte du patrimoine, 325 rue de la mairie, 59780 BAISIEUX, et ce, pour un montant de 7 900 € HT soit 9 480 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,  
Le 23 juin 2023

Le Maire,  
François ERLEM